



DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Je soussigné(e),

Madame – Monsieur

Pour (l'association/la société)

Tél : Mail :

Ai l'honneur de solliciter de Monsieur Le Maire de Missillac
Conformément aux dispositions des articles L.3334-1, L.3334-2 et L3321-1 du Code de la Santé Publique,
L'autorisation d'ouvrir un débit de boissons du **3ème groupe**,

qui prendra place (lieu)

à l'occasion de la manifestation suivante :

qui se déroulera le deh àh

Fait à Missillac, le

Signature :

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de MISSILLAC

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3334-1, L.3334-2 et L3321-1 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande ci-dessus,

Madame – Monsieur

Pour

Est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons du **3ème groupe**,

qui prendra place

à l'occasion de la manifestation suivante :

qui se déroulera le de à

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaire relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Missillac, le

Jean-Louis MOGAN,
Maire de Missillac

* **3^e groupe** : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

Vos données sont nécessaires au service Vie associative, aux élus de la collectivité et à la gendarmerie nationale pour assurer le suivi des demandes d'ouverture temporaire d'un débit de boisson sur la Commune de Missillac. Vos données sont conservées 1 an par la Municipalité. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh

Mairie de Missillac

6 rue de la Fontaine Saint-Jean 44780 Missillac • Tél. 02 40 88 31 09 • Fax. 02 40 19 32 02
Courriel : mairie@missillac.fr • Site internet : www.missillac.fr